

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet LIDAR SYSTEM	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM196-135041/A	Date 2015-07-21
Client Reference No. - N° de référence du client KM196-13-5041	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-405-13353	
File No. - N° de dossier MTA-4-37317 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-31	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mta405
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3734 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment Canada at the National Hydrology Research Centre, 11 Innovation Boulevard, Saskatoon, S7N 3H5.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	LIDAR SYSTEM	KM196	KM196	1	EACH	\$		XXXXXXXXXXXX		

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM196-135041/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-4-37317

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta405

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM196-13-5041

Voir document ci-joint.

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</u>	2
1.1 <u>EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</u>	2
1.2 <u>BESOIN</u>	2
1.3 <u>COMPTE RENDU</u>	2
1.4 <u>ACCORDS COMMERCIAUX</u>	2
<u>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</u>	2
2.1 <u>INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u>	2
2.2 <u>PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS</u>	3
2.3 <u>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION</u>	3
2.4 <u>LOIS APPLICABLES</u>	3
<u>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u>	4
3.1 <u>INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u>	4
<u>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</u>	5
4.1 <u>PROCÉDURES D'ÉVALUATION</u>	5
4.2 <u>MÉTHODE DE SÉLECTION</u>	5
<u>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u>	6
5.1 <u>ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION</u>	6
5.2 <u>ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u> ...	6
<u>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</u>	7
6.1 <u>EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</u>	7
6.2 <u>BESOIN</u>	7
6.3 <u>CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u>	7
6.4 <u>DURÉE DU CONTRAT</u>	7
6.5 <u>RESPONSABLES</u>	8
6.6 <u>PAIEMENT</u>	9
6.7 <u>INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION</u>	9
6.8 <u>ATTESTATIONS</u>	10
6.9 <u>LOIS APPLICABLES</u>	10
6.10 <u>ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS</u>	10
6.11 <u>CLAUSES DU GUIDE DES CCUA</u>	10
<u>ANNEXE «A»</u>	11
<u>BESOIN</u>	11
<u>ANNEXE «B»</u>	13
<u>BASE DE PAIEMENT</u>	13
<u>ANNEXE « C »</u>	14
<u>CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES</u>	14

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions des accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard quinze (15) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : deux (2) copies papier

Section II : Soumission financière : une (1) copie papier

Section III : Attestations : une (1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Annexe C – Critère techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM196-135041/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM196-13-5041

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-4-37317

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Caroline Séguin
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300, Montréal, Québec, H5A 1L6

Téléphone : (514) 496-3734
Télécopieur : (514) 496-3822
Courriel : Caroline.Z.Sequin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA [C2000C](#) (2008-05-12), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous license;
- c) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du Guide des CUA

[B1006C](#) (2014-06-26), Condition du matériel – contrat

[B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique

[G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 OBJET

1.1 OBJECTIF

Il s'agit d'acheter un appareil de détection et de télémétrie par ondes lumineuses (lidar) au sol aux fins des programmes de recherche d'Environnement Canada. Ce laser n'a pas à être conçu sur mesure pour la présente application et devrait être disponible dans le commerce, car rien dans notre demande n'exige une adaptation à des besoins particuliers.

1.2 CONTEXTE

La Division de la recherche hydrologique et écologique sur les bassins hydrologiques d'Environnement Canada a besoin d'un lidar terrestre pour des relevés détaillés de terrain dans divers milieux au Canada aux fins de ses programmes permanents de recherche (programmes prioritaires de recherche sur le lac Winnipeg et les changements climatiques, par exemple). Un lidar terrestre mesure la distance en projetant un faisceau laser sur une cible et en analysant la lumière réfléchie. L'appareil servira à une modélisation tridimensionnelle de haute résolution et/ou à une cartographie des territoires humide, deltaïque et fluvial qui aurait été irréalizable avec les appareils habituels d'observation.

1.3 TERMINOLOGIE

Lidar – Appareil de détection et de télémétrie par ondes lumineuses

Période de maintenance – La période de maintenance couvre la période requise pour le support et la mise à jour du logiciel.

2.0 Documents de référence

S.O.

3.0 EXIGENCES

3.1 INSTRUCTIONS AU FOURNISSEUR

- a) Le défaut de répondre suffisamment en détail à chaque exigence peut avoir pour conséquence que l'autorité scientifique appelée à examiner ce qui est demandé comme renseignements dans ce cas jugera l'information non conforme. Dans l'évaluation, une réponse qui se contente de reprendre ce que disent les prospectus de vente et/ou les fiches techniques publiés ne sera pas normalement considérée comme conforme; il reste que le fournisseur a toujours pour obligation de fournir des documents descriptifs et des fiches techniques à l'appui de ses diverses réponses.
- b) On doit inclure sans frais dans la proposition toute mise à niveau technologique sous forme de nouvelles versions de logiciel, d'enrichissements de mémoire de lecture, etc., qui est publiée après passation de la commande du système, mais avant la LIVRAISON et l'ACCEPTATION.

3.2 EXIGENCES OBLIGATOIRES À L'ÉGARD DU SYSTÈME

- a) L'appareil doit pouvoir fonctionner sur piles. Les piles doivent être d'une capacité suffisante pour que l'appareil soit utilisé sans recharge toute la journée sur le terrain. Des jeux multiples pourraient convenir.
- b) Le système doit avoir un goniomètre électronique intégré sur carte.
- c) Il doit pouvoir mesurer un lieu à une distance minimum de 250 mètres.
- d) Son champ de vue doit être au minimum 40 degrés sur 40.
- e) Il doit peser moins de 15 kg.
- f) L'achat de l'appareil doit comporter la formation d'au moins une personne à son utilisation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance seront à la charge d'Environnement Canada si la formation a lieu à l'extérieur ou si le formateur doit être amené sur place. Une formation virtuelle (en ligne ou par téléconférence) ne convient pas et est à exclure.
- g) Le système doit comprendre tout un logiciel de production en géoréférencement (GPS), qu'il s'agisse d'un GPS avec goniomètre sur carte ou de repères externes de géoréférencement.
- h) Le logiciel doit pouvoir fonctionner sur ordinateur de bureau ou portable dans le système d'exploitation Windows 7.
- i) Le logiciel doit pouvoir fonctionner après l'expiration de la période d'entretien.
- j) On doit prévoir au moins une année de soutien par téléphone et courriel. Les heures d'activité souhaitables seraient de 8 à 19 h du lundi au vendredi dans tout fuseau horaire où se trouve le fabricant.
- k) Les prix proposés doivent être sans la TVP. La TPS doit être incluse et indiquée comme article d'exécution distinct.
- l) Le système doit être livré à Environnement Canada d'ici le 31 mars 2016.

4.0 LIVRABLE

Un système LiDAR conforme aux exigences du besoin, livré à l'adresse indiquée dans le contrat.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Le contrat pourra être attribué au fournisseur dont le système répond à TOUTES les exigences obligatoires et techniques.

Item #	Description	Prix
1	Un (1) système terrestre de télédétection par laser (LiDAR).	\$ _____
2	Formation donnée par le formateur.	\$ _____
3	Un (1) an de service de soutien par téléphone et par courriel.	\$ _____
4	Livraison du matériel à l'emplacement précisé dans le contrat ⁽¹⁾ .	\$ _____
5	Batterie supplémentaire.	\$ _____ (chacune)
PRIX taxes en sus		\$ _____

Tous les prix doivent être mentionnés pour chaque produit avec toutes les options applicables.

⁽¹⁾ Adresse de livraison : Environnement Canada, Centre national de recherche en hydrologie, 11 Boulevard Innovation, Saskatoon, S7N 3H5.

ANNEXE « C »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Fournisseur : _____

Critères techniques obligatoires à l'égard du système :

No	Exigence obligatoire	Réussite / Échec
1	Le système peut fonctionner sur piles pour la journée.	
2	Un goniomètre est intégré sur carte.	
3	L'appareil peut relever un lieu à une distance d'au moins 250 mètres.	
4	Le champ de vue est d'au moins 40 degrés sur 40.	
5	L'appareil pèse moins de 15 kg.	
6	Un logiciel de géoréférencement est inclus.	
7	L'appareil fonctionne sur système d'exploitation Windows 7.	
8	Le logiciel du système demeure fonctionnel après l'expiration de la période d'entretien.	
9	Un soutien par téléphone et courriel conforme aux conditions mentionnées dans l'énoncé des travaux est prévu.	